

Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-Direction de la Jeunesse

**2020 DJS 151 DDCT** Subventions (28.500 euros), 5 conventions annuelles d'objectifs avec 11 associations de jeunesse (10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire et économique que nous vivons expose tout particulièrement les jeunes à des difficultés d'insertion socioprofessionnelle sur un marché du travail déjà très précarisé.

En 2018 déjà, en France, 13 % des jeunes de 16 à 25 ans n'étaient ni en situation d'étude, ni de formation, ni d'emploi. Soit près d'un million de jeunes concernés selon une récente étude de la DARES et de l'INJEP publiée en 2020, qui démontre également que la précarité et les inégalités dans l'accès à l'emploi s'aggravent pour les profils spécifiques comme les jeunes mères de familles et les jeunes femmes peu ou pas diplômées. Le chiffre grimpe à 16 % selon la définition de l'OCDE qui ne prend pas en compte les formations non-formelles ne délivrant pas de titre ou de diplôme (conférences, séminaires, ateliers, cours de sports ...), ni les jeunes de 26 à 30 ans que la crise économique actuelle expose encore plus fortement à des ruptures de parcours.

L'arrivée progressive et annoncée de 750 000 jeunes supplémentaires sur un marché du travail déjà fortement dégradé ne laisse pas présager une amélioration de la situation.

La Ville de Paris souhaite donc renforcer son soutien aux associations œuvrant en faveur de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes dans la capitale, avec pour objectifs d'œuvrer à la sécurisation de leurs parcours, de valoriser leurs compétences auprès des acteurs économiques et de s'inscrire dans une démarche de lutte contre les nouvelles formes d'emplois précaires. Afin de promouvoir localement le développement des actions de ces associations en faveur des  
jeunes

Parisien·nes ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées en faveur de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi des jeunes, de manifestations exceptionnelles ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

La présente délibération apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à 10 associations intervenant dans les quartiers des 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arrondissements et 1 association en faveur des jeunes Parisien·nes de 13 à 30 ans. La détermination du montant des subventions a tenu compte de l'intérêt des actions proposées et du nombre de jeunes en bénéficiant.

Il est ainsi proposé d'attribuer :

- une subvention d'un montant de 4.000 euros à l'association La Maison du Canal – Régie de quartier Paris 10 (10<sup>e</sup>), pour son projet «Forum des métiers» qui vise à organiser des rencontres entre collégien·nes, jeunes déscolarisé·es, parents d'élèves et professionnel·les des métiers afin de les accompagner dans leur orientation vers un projet professionnel ;

- une subvention d'un montant de 1.500 euros à l'association Modulecon (Maisons-Alfort 94), pour son action «Jeu de piste sur la découverte des métiers» dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit d'initier à compter d'octobre 2020 des réflexions sur l'orientation et le monde professionnel à destination d'un groupe d'une quinzaine de jeunes du collège Evariste Gallois (13<sup>e</sup>) ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Le Moulin (14<sup>e</sup>), pour son action «A la rencontre des métiers: Soutenir les jeunes dans leur orientation et lutter contre l'autocensure» ayant comme objectif d'accompagner les jeunes dans leur orientation vers un projet professionnel ;

- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association Passion Proximité Parcours (17<sup>e</sup>), pour son action «Like ton Job – Encourager les collégien·nes des quartiers prioritaires de la politique de la ville du 17<sup>e</sup> à être actrices et acteurs de leurs choix d'avenir». Il s'agit de faire découvrir un panel de métiers aux collégien·nes de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Sur l'année scolaire 2019/2020, l'action a bénéficié à 200 jeunes du collège Stéphane Mallarmé (17<sup>e</sup>) ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Ecole Normale Sociale (18<sup>e</sup>), pour son projet «Découvertes métiers et actions de formation dans le champ de l'animation» qui permet d'amorcer une dynamique d'insertion professionnelle à destination des jeunes du quartier de la Chapelle-Porte d'Aubervilliers (18<sup>e</sup>), marqué par de nombreuses sorties du système scolaire sans diplôme, et un fort taux de chômage, notamment chez les jeunes adultes ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Actions Ré Elles (19<sup>e</sup>), pour son «Dispositif d'accompagnement d'insertion professionnelle et sociale "Motiv'actions»». Ce projet répond aux attentes des jeunes en situation de décrochage scolaire et/ou d'exclusion sociale ne trouvant pas de réponses dans les dispositifs déjà existants ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Collectif Indépendant de la Résidence Tanger (19<sup>e</sup>), pour son projet «Contribuer à l'orientation et à l'insertion sociale des 13-25 ans de la Cité Tanger». Il vise à accompagner les jeunes, à contribuer à leur épanouissement en favorisant l'insertion professionnelle et en développant les réseaux et partenariats locaux ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Proximité (Saint-Denis 93), pour son action «Parrainage individuel vers et dans l'emploi de jeunes parisien·nes issus de quartiers prioritaires» dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Cette action vise à soutenir une soixantaine de jeunes adultes dans leur parcours de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle par le suivi personnalisé d'un parrain actif ;

- une subvention d'un montant global de 4.000 euros à l'association Archipelia (20<sup>e</sup>), pour ses projets «Bâtir son avenir» (2.000 euros) et «Anim'action : jeunesse et petite enfance 2020» (2.000 euros).

Le projet «Bâtir son avenir» vise à sensibiliser une vingtaine de jeunes âgés de 14 à 25 ans aux risques de conduites déviantes, à offrir un suivi individualisé vers un parcours de remise en confiance et à valoriser et accompagner la concrétisation d'un projet d'avenir grâce au développement de partenariats avec des acteurs jeunesse, notamment des acteurs de l'éducation spécialisée.

Le projet «Anim'action : jeunesse et petite enfance 2020» permet de renforcer les compétences linguistiques, numériques et transversales des jeunes pour accéder à une formation de droit commun et favoriser ainsi leur insertion sur le marché de l'emploi ; de valoriser leurs expériences et de sécuriser leur parcours professionnel dans les secteurs de l'animation socio-culturelle (jeunesse, petite enfance) ; d'effectuer une immersion professionnelle et d'ouvrir le champ des possibles grâce à des visites et des rencontres ; de devenir actrices et acteurs de l'égalité filles-garçons et femmes-hommes ;

-une subvention d'un montant de 4.000 euros à l'association Ateliers Couture de l'Est Parisien (20<sup>e</sup>), pour son projet «Modéliste en herbe : ateliers de couture gratuits et défilés de mode pour adolescent·es» Ces stages combinent un apprentissage de techniques pointues, une sensibilisation au développement durable (récupération de tissus et vêtements) et a pour but de faire connaître les différents métiers liés à la couture, déclencher des envies et susciter des orientations professionnelles chez les jeunes ;

- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association Move On, Jeunesse en Mouvement (13<sup>e</sup>), pour son action «Move on School : parcours de formation et coaching pour jeunes en difficulté» sur le territoire parisien. Cette action vise à favoriser l'insertion des jeunes dans le monde professionnel notamment par l'acquisition des savoirs essentiels sur le marché de l'emploi. Cette démarche leur permet de développer leur potentiel, la prise d'initiatives et leur autonomie ;

Compte tenu de ces actions en faveur des jeunes Parisien·nes et de leur adéquation tant avec les contrats jeunesse des 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements qu'avec les objectifs de la politique jeunesse parisienne, je vous demande de bien vouloir attribuer ces subventions d'un montant total de 28.500 euros aux 11 associations de jeunesse.

Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à signer les 5 conventions annuelles d'objectifs ci-jointes. Pour les 10 associations localisées dans les 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arrondissements, les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les Mairies d'arrondissement concernées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris